

Contrôle sur pièces de la Résidence Le Clos d'Orrière

Janvier 2025

Tableau de synthèse des prescriptions et des recommandations définitives

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Éléments de preuve à fournir
Ecart_01 et Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_01	<p>Assurer un fonctionnement du conseil de la vie sociale conforme à la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à respecter les dispositions réglementaires en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale (article D311-16 du CASF) <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF). 	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale de l'année 2024 signés par le Président du CVS
Ecart_03 et Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_02	<p>Mettre le règlement de fonctionnement en conformité avec la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-35 du CASF) <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soumettre le règlement de fonctionnement à la consultation des représentants du personnel et du CVS et le faire valider par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire (article R311-33 du CASF) 	6 mois	Règlement de fonctionnement

Remarque_01, Remarque_02 et Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Procéder à la mise à jour des fiches de poste de la directrice, du médecin coordonnateur et de l'IDEC afin de formaliser leurs missions (fiche de poste datée, nominatives et signées).		
Remarque_04	2 -Ressources Humaines	Recommandation_02	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	Recommandation_03	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		
Remarque_06	3 - Gestion des risques	Recommandation_04	Intégrer pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		
Remarque_07	3 - Gestion des risques	Recommandation_05	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		